morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 30/12.23

PRÉAVIS N° 30/10.23

RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE PLR INTITULÉ "DES MESURES PRATIQUES, LOCALISÉES ET RAPIDES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU VÉLO"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de la réponse au postulat mentionné ci-dessus s'est réunie le 30 octobre 2023 en salle des commissions. Elle était composée de Mmes et MM. BRUHWILER Lucas, FRANCESCATO Michael, IMHOF ZRIOUI Sandra, MORISETTI Jean-Pierre, THULER Jean-Bernard, WYSS Floriane et HODEL Catherine, présidente-rapporteur.

La commission remercie Madame la Syndique, Mélanie WYSS, M. Matthieu PLAWECKI, chef du Bureau de la mobilité et M. Hyppolite BATAILLARD, chef de projet, pour les explications reçues et les réponses aux diverses questions.

1 PRÉAMBULE

La mobilité douce et en particulier l'utilisation du vélo pour aller au travail ou pour les loisirs est de plus en plus à l'ordre du jour. Le PLR a toutefois constaté que cette pratique est entravée en milieu urbain. Il a donc déposé le postulat mentionné en titre, demandant des mesures d'amélioration concernant autant le marquage que l'emplacement des places pour vélos et la mise à disposition de vélos-cargo.

2 PRÉSENTATION

Madame Mélanie WYSS, Syndique et Municipale de l'Administration, mobilité et ressources humaines débute la séance par une présentation du rapport en évoquant tous les acteurs impliqués dans les mesures existantes et à venir dans le cadre du PACom, du plan de Région Morges, des Stratégies cantonales ou communales. Les diverses autorités sont très conscientes des problèmes de la circulation. Toutefois, tous les plans, stratégies, projets et développements se heurtent à la réalité : lever les oppositions pour le PACom Morges, retards dans la stratégie cantonale et situation du terrain avec des chantiers en cours ou à venir. Le préavis donne de multiples renseignements à ce sujet en se penchant plus particulièrement sur les futures places de stationnement vélo.

3 DISCUSSION

Au cours de la discussion et du tour de table suite à la présentation, des questions ont été posées et ont reçu les réponses suivantes :

Sécurité et utilisation par tous les acteurs de la circulation

Plusieurs commissaires se posent des questions sur la sécurité des cyclistes, mais également des autres utilisateurs de la route. Les mesures prises ou prévues tiennent évidemment toujours compte de la sécurité, dans la mesure du possible par rapport à un espace de circulation souvent

restreint. Mais comme dans d'autres domaines de la vie en général, le respect et le savoir-vivre sont des conditions primordiales pour garantir la mobilité de tous. Des campagnes de communication sont régulièrement organisées dans ce sens, comme ceci est mentionné sous point 7.1 du préavis.

Aménagements publics de haute qualité

Les différents services techniques impliqués s'efforcent toujours de prévoir des aménagements publics de haute qualité, comme les marquages, revêtements de sols, emplacements dans l'espace public et autres arceaux et abris.

Le coût d'une place de stationnement vélo en surface est estimé entre 500.-- et 1000.--. Pour une place sécurisée en container, il faut compter 4'500.--, coûts difficilement supportables par les finances de la commune. Les futures places de stationnement seront ainsi prévues avec des arceaux et selon la configuration de l'emplacement disposant d'un mur avec un abri couvert.

PACom et aménagements de place sur les parcelles privées

Le nouveau PACom a prévu les mêmes dispositions pour l'aménagement de places pour voiture et pour vélo sur le domaine privé. Sous réserve de son acceptation, les futurs projets de construction devront ainsi prévoir et aménager la totalité des places vélo dès la réalisation contre environ 2/3 des places à aménager directement selon les règlements actuels, pour respecter les normes VSS. Cette mesure augmentera le nombre de places vélo sur les parcelles privées. La municipalité explique que les montants versés pour non-réalisation des places de stationnement vélo privées prévues ne sont pas mis dans un fond spécifique pour permettre de créer d'autres places de stationnement vélo. Elle précise également que le financement pour la réalisation des places vélo dans les projets de la municipalité ne sont pas un problème.

Stationnement de vélo sur l'espace public et motos sur places vélo

Hormis sur les places prévues à cet effet, il est possible de garer un vélo sur le trottoir à condition qu'il ne gène pas les piétons et laisse un passage de 1,5 m.

Les motos n'ont pas le droit d'utiliser les places vélo.

Collaboration avec PROVELO Région Morges

A la question de savoir si la collaboration entre les services techniques et PROVELO Région Morges existe, il est répondu comme suit : elle est plutôt informelle, même si PROVELO Région Morges est parfois consulté avant la mise en œuvre de places vélo.

La commission encourage les services techniques à s'adresser plus régulièrement à cette association afin de bénéficier de leurs connaissances et compétences en la matière, par exemple pour le choix des arceaux, des abris, de l'emplacement, etc.

Communication aux habitants et utilisateurs

A l'instar d'autres domaines, la communication sur les subventions pour l'achat de vélos et le développement du réseau autant des places vélo que de Publibike mérite une meilleure communication auprès des habitants pour mieux faire connaitre ces mesures de mobilité douce. La commission souhaite que la communication soit renforcée, via les différents moyens à disposition (Reflets, marchés, flyers, réseaux sociaux, etc.).

Place de la Gare et vélostation

Le point 4 et 4.1 du préavis fournit de nombreux renseignements sur la Place de la Gare, ses alentours et la vélostation. Certains emplacements sont suroccupés alors que d'autres restent vides, comme vers le préau du Collège Jacques-Dubochet sur la Promenade de Castellane. Ces prochaines années, de nombreux projets vont être réalisés dans tout le secteur impactant grandement le nombre de places disponibles sous le pont autoroutier. Les chantiers vont engendrer des désagréments. Toutefois, la Municipalité va veiller à garantir la disponibilité des stationnements vélos selon les besoins durant les travaux. A l'horizon 2030, la vélostation et autres emplacements devraient mettre à disposition un nombre suffisant de places vélo.

Publibike et vélos-cargo

Un membre de la commission estime que les différents emplacements de Publibike et mise à disposition de vélos-cargo ne sont pas totalement adéquats. Les stations Publibike sont concentrées dans le centre-ville et absentes de lieux à forte densité de population. Comme le prévoit le préavis, la commission souhaite que ce réseau soit densifié en prévoyant par exemple un emplacement saisonnier à la piscine en été et un à la patinoire en hiver.

Il en va de même avec la mise à disposition des vélos-cargo, totalement absents des quartiers à forte densité de population. Utiliser un vélo-cargo depuis le centre-ville et devoir l'y ramener n'est pas très pratique.

4 CONCLUSION

Au terme de la discussion, l'auteur du postulat, au nom du groupe PLR, tient à remercier la Municipalité pour le préavis tout en regrettant un relatif manque d'ambition dans les solutions abordées. De nombreux points et problèmes y sont traités sans apporter de réponses idéales. La commission espère que les services techniques feront preuve d'ambition pour les futurs projets et les mettent en application pour promouvoir l'attractivité, la sécurité, l'utilisation aisée et l'intégration du vélo dans la circulation routière.

Les conclusions du préavis ne contiennent qu'un point, à savoir de prendre acte du rapport au postulat. Un membre de la commission propose l'ajout d'un point 2 pour dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe PLR « *Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo* ». C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le préavis et l'ajout du point 2.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité, en réponse au postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport sur le postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».
2. de dire qu'il a été répondu au postulat mentionné ci-dessus.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Catherine Hodel

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 décembre 2023.